



Formation sur site régionale

« Bonne gouvernance de l'eau, en particulier les aspects réglementaires et la conception, le suivi et la mise en œuvre de politiques »

2 – 3 Octobre 2018, Bruxelles, Belgique

Centre Albert Borschette, Rue Froissart 36, 1040 Bruxelles

1 INTRODUCTION : LE PROJET SWIM – H2020 SM

Le mécanisme de soutien (SM) SWIM-H2020 est un programme d'assistance technique régionale financé par la DG ELARG (Elargissement et Politique de voisinage) de la Commission européenne et comprend les pays partenaires (PP) suivants : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine, la [Syrie] et la Tunisie. Afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des financements européens et de stimuler la coopération régionale, les conditions d'éligibilité de certaines actions spécifiques seront néanmoins étendues aux pays des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie Herzégovine et Monténégro), à la Turquie et à la Mauritanie. Ce programme est financé par l'Instrument Européen de Voisinage (IEV) Sud / Environnement. Il a pour but d'assurer la continuité du soutien régional de l'UE aux pays de la zone sud de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) dans le domaine de la gestion de l'eau et de la pollution marine. Il vise en outre à accroître la valeur ajoutée d'autres programmes importants financés par l'UE dans ces domaines (en particulier les programmes SWITCH-Med et Clima South), ainsi que de projets européens bilatéraux où l'environnement et l'eau sont identifiés en tant que secteurs prioritaires pour la coopération européenne. SWIM-H2020 complète et entretient des partenariats opérationnels et des liens avec les projets de l'Union pour la Méditerranée, les instruments de préparation de projets tels que MESHIP Phase II et la prochaine phase du projet ENPI-SEIS portant sur le partage d'informations sur l'environnement, tout en conservant un programme de travail en accord avec et visant à soutenir la Convention de Barcelone et son Plan d'Action pour la Méditerranée.

L'objectif général du programme est de contribuer à la réduction de la pollution marine et à une utilisation plus durable des ressources limitées en eau. Les services d'assistance technique sont regroupés en 6 « work packages » (WP) : WP1 Pool d'experts, WP2 Partage d'expérience et dialogue entre homologues, WP3 Activités de formation, WP4 Communication et visibilité, WP5 Capitaliser sur les leçons apprises, les bonnes pratiques et les réussites et WP6 Activités de soutien.



2 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le but de la formation sur site régionale REG-11 est de promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine de la gestion des ressources en eau, en présentant aux **acteurs clé** du secteur de l'eau les principes clé de la bonne gouvernance, particulièrement les aspects juridiques, la conception et le suivi de l'application de politiques ainsi que la participation publique.

La promotion des échanges nord-sud et sud-sud, ainsi que le partage d'expérience font également partie des objectifs de la formation, par le biais notamment :

1. De la présentation et de discussions autour d'exemples pratiques en Europe,
2. De la facilitation d'échanges d'expérience entre les praticiens participants.

3 APPROCHE ADOPTEE EN VUE DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'ATELIER

Une approche hautement dynamique, interactive, facilitée et participative sera adoptée en vue de l'atteinte des objectifs du workshop, au moyen d'outils professionnels d'apprentissage tels que :

1. Des présentations par des formateurs,
2. Des sessions de discussion, en petit groupes, facilitées par un formateur, visant à l'échange d'expérience.
3. Une session plénière visant au partage des nouvelles perspectives et idées acquises dans le cadre de la formation.

Le programme de la formation des conçu de manière à permettre un équilibre entre les interventions des formateurs sur les nouvelles thématiques et méthodes et l'échange d'expérience entre les participants et leur participation à des exercices.

La formation tiendra également compte des questions importantes émergeant au cours des sessions. Des copies des outils de formation seront préparées par le formateur et fournies aux participants sur support numérique. Un certificat de participation sera également remis aux participants à l'issue de la formation.

La formation se déroulera en anglais et en français.

4 RESSOURCES DESTINEES AUX PARTICIPANTS

Les ressources destinées aux participants comprennent :

1. Des présentations PowerPoint,
2. Des discussions de groupe,
3. Des études de cas ou exercices de groupe.



5 FORMATEURS

- Mme. Melanie Muro, coordinatrice de l'activité de formation et experte senior en politique de l'eau, Milieu
- M. Fritz Kroiss, expert senior en gouvernance, UBA
- M. François Touchais, expert juridique senior, LDK
- M. Emad Adly, expert senior en Evaluations environnementale stratégique, RAED
- Mme. Katharina Lenz, experte senior en suivi et évaluation, UBA
- M. Arnulf Schönbauer, expert senior en eau et développement institutionnel, UBA
- M. Tony Zamparutti, expert senior en instruments de politique économique
- M. Jasper Fiselier, expert senior en participation publique, RHDHV
- M. Dirkjan Douma, expert senior en gestion communautaire des ressources, RHDHV

Prof. Michael Scoullou, chef d'équipe pour SWIM H2020 SM, livrera un discours d'introduction à l'ouverture de la session de formation. Mme. Suzan Taha, experte clé, supervisera le bon déroulement de la formation et sa conformité à ses objectifs.

6 CONTENUS DE LA FORMATION

La formation sur site REG-11 (2 et 3 octobre 2018) est structurée autour de trois modules :

Module 1 : Introduction à la bonne gouvernance et au cycle politique

Cette session vise à présenter aux participants certains concepts clé dont il sera question au cours de la formation, y compris **la bonne gouvernance, le cycle politique et le cadre FPEIR (Forces Motrices, Pressions, Etat, Impact, Réponse)**. Un exposé du rôle de la bonne gouvernance en tant que l'un des quatre composants du développement durable sera tout d'abord présenté, suivi d'une brève introduction à ce modèle de cycle politique largement utilisé comme guide pour le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques. Le cadre FPEIR, qui peut également être utilisé comme outil d'analyse à travers les différentes étapes du cycle politique, sera ainsi rapidement détaillé.

La majeure partie de la session portera sur les **principes clé et éléments de bonne gouvernance**, ce qui comprend: (1) la bonne qualité des lois et (2) de bonnes structures de mise en œuvre et d'application du droit. La bonne qualité des lois fait référence aux lois répondant aux fins qui doivent être les leurs. C'est le cas si ces lois a) sont le reflet exact de leurs objectifs politiques, c'est-à-dire, si elles remplissent certains objectifs quantitatifs et qualitatifs relatifs à certains plans d'eau, et b), si elles sont applicables à la fois en termes de formulation (pas de formulation trop générale ou ambiguë) et en termes de désignation d'autorités compétentes (autorités [spécialisées] locales ou régionales). De bonnes structures de mise en œuvre et d'application du droit impliquent la mise en place d'un cadre administratif permettant la planification (comme par exemple la formulation de plans d'aménagement des bassins fluviaux), la mise en œuvre (par le biais de permits) et le contrôle (inspections, mesures d'application et



amendes administratives) des politiques, et qui permet la présence d'autorités compétentes en nombre suffisant et convenablement formées.

Les participants acquerront une connaissance détaillée des questions clé au moyen de présentations et d'exercices, leur permettant de reproduire ce qu'ils auront appris lors de la formation dans le cadre de leur propre environnement de travail.

Module 2 : Conception de politiques et évaluation

Ce module a pour objectif de présenter aux participants plusieurs instruments contribuant à la conception et à l'évaluation efficaces de politiques. Lors de la première session, **l'Évaluation Stratégique Environnementale (ESE) en tant qu'outil de planification environnementale visant à l'amélioration de la prise de décision, au niveau stratégique, en matière de politiques, stratégies, plans et programmes et en tant que processus d'amélioration de la conception des politiques publiques et de la bonne gouvernance des ressources naturelles sera présentée**¹. Les ESE servent ainsi d'instruments d'intégration des questions environnementale en matière de plans et de politiques. Les ESE peuvent jouer un rôle clé dans la poursuite équilibrée et durable d'objectifs en matière de politique de l'eau, en permettant une meilleure prise en compte de l'impact environnemental des plans, stratégies et politiques envisagés, ainsi qu'en ouvrant la possibilité à la participation publique en amont du processus décisionnel, avant la formulation de projets spécifiques. Cette session présentera les objectifs clé des ESE et démontrera de quelle manière elles peuvent être intégrées dans le processus de planification, les bénéfices pouvant en résulter ainsi que les principales étapes d'évaluation et les ressources nécessaires. La manière selon laquelle les ESE pourront être mises en œuvre dans la planification des ressources en eau et la conception de politiques, la façon d'utiliser les résultats des évaluations et de traiter les questions fréquentes émergent de la mise en œuvre d'ESE seront illustrées à travers des exemples concrets.

Le développement de politiques de l'eau n'est utile que si des mécanismes de surveillance et de contrôle de leur mise en œuvre correcte et en temps et en heure ainsi que des mécanismes d'application sont disponibles. Ainsi, la seconde session de ce module portera sur **l'évaluation de politiques au moyen de contrôles de conformité**. La directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (Directive 91/271/CEE), datant de 1991, offre l'historique de nombreuses améliorations, en termes d'efficacité, des contrôles de conformité. Sur base de l'expérience tirée de la directive, il apparaît que les éléments nécessaires à une évaluation de conformité efficace comprennent notamment une définition claire des paramètres/indicateurs adéquats, de méthodes et formats de préparation de rapports visant à évaluer la conformité, d'un calendrier de préparation de rapports strict, de contrôles de conformité automatisés afin d'assurer une évaluation des données en temps et en heure, ainsi que d'outils de visualisation et de publications visant à sensibiliser aux effets d'une politique spécifique. Les participants acquerront une connaissance détaillée des objectifs, approches et outil de contrôle de conformité. Sur base de bons et mauvais exemples présentés, les participants devraient acquérir la capacité de concevoir et établir des contrôles de conformité et mécanismes de suivi dans le but d'évaluer les politiques de l'eau.

1 World Bank. 2010. Strategic Environmental Assessment: Improving Water Resources Governance and Decision Making. Water P-Notes; No. 48. Washington, DC. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/11695> License: CC BY 3.0 IGO (en anglais)



Dans le cadre de la dernière partie de ce module, les participants seront familiarisés avec les différents **éléments de l'audit de performances environnementales**. Les audits environnementaux sont des instruments de vérification de l'utilisation de fonds publics en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources. Les résultats servent à l'amélioration des stratégies, plans d'action et programmations. Les audits environnementaux peuvent être financiers, des audits de performance ou de conformité. Les connaissances concernant les audits environnementaux dans les pays partenaires sont limitées. Une brève présentation, suivie d'une session de questions et réponses permettra aux participants de se familiariser avec le déroulement de cycles d'audit, les trois "e" (économie, efficacité, efficience), qui constituent la base des audits de performance, avec les méthodologies utilisées ainsi qu'avec les éléments d'un rapport d'audit.

Module 3 : Mise en œuvre et application

Le **deuxième jour** de la formation sera intégralement dédié au sujet de la mise en œuvre et de l'application des politiques. La première session portera sur le cadre juridique en tant que prérequis à la bonne gouvernance de l'eau et introduira les différentes **approches dans l'application du droit** aux participants. La transition vers une réglementation efficace dans le domaine de l'eau implique la mise en place d'une liste globale de sanctions administratives et pénales, la mise en œuvre d'un système d'autorisations précis, ainsi que la mise en place de personnels institutionnels et d'inspection correctement formés. Afin de contrôler efficacement les bons et mauvais usages de l'eau, tous les ministères impliqués dans le secteur de l'eau se doivent de coopérer avec un comité consultatif de haut niveau et centralisé. Les administrations doivent coopérer, sur le terrain, par le biais d'ingénieurs et techniciens motivés, formés et disposant d'équipements adéquats. La poursuite des délits représente un défi important pour la société. Les sanctions pénales sont le moyen le plus dissuasif pour lutter contre les crimes environnementaux. Elles requièrent la mise en place d'un système de preuves élaboré, du fait du risque d'altération de celles-ci, ainsi que de techniques d'investigation sophistiquées. Les actions administratives, telles que la suspension de licence ou les amendes, produisent de meilleurs résultats que les actions pénales mais nécessitent des investissements sur le long terme. Un système global d'autorisations devra reposer sur une classification et des critères objectifs qualifiant les opérations susceptibles d'être l'objet d'infractions. Les actions administratives, si elles sont bien définies, peuvent se montrer très efficaces et couvrir le spectre de délits le plus large. Cette session permettra aux participants, au moyen de présentations et d'activités, de développer leur compréhension des systèmes d'autorisation globaux, de la classification des activités liées à l'eau et des opérations (prélèvements, rejets, ...) ainsi que les procédures administratives d'infraction et les sanctions qui y sont associées. En outre, la session aura pour but de sensibiliser les participants à la nécessité et aux approches vers l'instauration de définitions et sanctions pénales et administratives, en prônant l'adoption de politiques communes aux ministères en charge de l'eau d'un côté et au ministère de la justice et tribunaux locaux de l'autre, mobilisant en parallèle magistrats et procureurs.

Lors de la deuxième session de ce module seront présentées les **approches vers les instruments économiques et volontaires**, ainsi que des exemples de leurs usages en Europe. Les participants auront également l'occasion d'explorer les possibilités de mise en place de tels instruments dans les pays SWIM. Les instruments économiques jouent un rôle clé dans la gestion des ressources en eau : ils soutiennent le recouvrement des coûts et l'application du principe 'pollueur-payeur'. Malgré ces avantages, beaucoup de gouvernements n'ont accordé qu'un rôle secondaire aux instruments économiques, comparé aux instruments législatifs (commande et contrôle). Au niveau européen, la Directive cadre sur l'eau appelle au recouvrement des coûts des services dans le domaine de l'eau, u



compris des coûts relatifs à l'environnement et aux ressources, ainsi que ceux à la tarification de l'eau qui encouragent les utilisateurs à utiliser efficacement les ressources. Cette session sera centrée sur trois types d'instruments économiques : la tarification de l'eau, l'échange de droits ou de permis d'eau pendant les périodes de sécheresse et les frais de pollution de l'eau. Les instruments volontaires sont flexibles et peuvent permettre de renforcer la performance environnementale, en allant au-delà des exigences législatives et de la capacité des gouvernements pour les mettre en œuvre et les appliquer. Dans l'UE, le ruissellement agricole constitue l'une des sources principales de pollution des eaux (comme cela est démontré dans l'évaluation environnementale de eaux européennes publié par l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) en 2018²) et s'avère être l'une des sources les plus difficiles à traiter. Cette session inclura la présentation d'exemples d'accord volontaires passés avec des agriculteurs pour diminuer le ruissellement, y compris ceux financés par des compagnies de distribution d'eau potable. Au moyen d'un mélange de présentations et de travaux de groupe, les participants auront l'opportunité de développer leur compréhension des principes et termes clés relatifs aux instruments économiques et aux instruments volontaires, d'explorer les bénéfices et contraintes de ces instruments et d'évaluer la possibilité de les mettre en place.

Le succès des politiques dans le domaine de l'eau dépend largement du retour reçu de l'expérience ainsi que d'une 'gestion adaptative' fondée sur des mécanismes de suivi régulier mis en place pour contrôler la mise en œuvre correcte et dans les temps de ces politiques. De fait, la troisième présentation de ce module portera sur le **soutien à la mise en œuvre par le biais du suivi : le programme de mesures de la directive-cadre sur l'eau - eaux de surface**. La directive-cadre sur l'eau établit un cadre relatif à la gestion durable de l'eau par le développement de Plans de gestion de bassin hydrographique et de Programmes de Mesures (PdM), dans le but de prévenir la détérioration de l'environnement aquatique et d'atteindre un bon statut pour tous les plans d'eau d'ici à 2015. Selon la Directive, les PdM sont créés afin d'atteindre les objectifs de la directive et devraient de fait comprendre les actions entreprises par les Etats membres dans ce but. Sur base de quatre exemples de problèmes de gestion de l'eau représentatifs (pollution aux substances organiques, nutritives et dangereuses, altérations hydromorphologiques), les participants acquerront une compréhension approfondie des objectifs et approches des Programmes de mesures ainsi que des outils de suivi et d'évaluation inclus dans les PdM concernant les eaux de surface.

La dernière partie de la formation traitera du thème de la participation publique. La première session comportera une présentation des **approches participatives dans le domaine de la durabilité environnementale et introduction aux programmes communautaires pour l'"adoption d'un courant" ; capitalisant sur les activités entreprises dans le cadre du travail du Pool d'experts**. Guider les acteurs concernés peut se faire de plusieurs manières. Les lois, réglementations et l'application du droit sont une manière de faire, mais l'implication volontaire des acteurs concernés présente également un fort potentiel. Les riverains s'intéressent facilement à la restauration de leurs rivières et ruisseaux à un niveau qu'ils connaissent et apprécient. Ils sont également des observateurs intéressés, qui remarquent non seulement les changements sur de longues périodes mais aussi les incidents de courte durée, et sont à la recherche de moyens de s'engager au sein de leur communauté dans le cadre d'activités utiles. La forme la plus simple d'engagement réside dans de simples actions de nettoyage régulières, de ramassage des déchets qui s'accumulent d'une manière ou d'une autre le long des rivières et ruisseaux. Ces activités sont souvent liées aux campagnes de sensibilisation du public et d'éducation dans le cadre de programmes de développement durable, ainsi que décrit dans la

² <https://www.eea.europa.eu/themes/water/water-assessments/eea-2018-water-assessment> (en anglais)



Stratégie marine d'éducation au développement durable³ et son plan d'action⁴. Il existe néanmoins des formes plus élaborées et plus formelles de mobilisation du public et des acteurs concernés. Cet engagement est très organisé dans certains pays, impliquant les autorités locales, régionales et nationales. Cette session consistera en une présentation des concepts clés et d'exemples, suivie d'un débat sur les approches participatives potentielles en vue d'atteindre les objectifs de gestion de l'eau. Ce débat permettra aux participants de discuter des principes et concepts relatifs à l'implication d'acteurs clé dans la gestion des ressources en eau (notamment la restauration de ruisseaux et leur gestion), d'apprendre, par le biais d'exemples, de quelle manière l'implication des acteurs peut être organisée et de quelle manière elle peut être stimulée, ainsi que de discuter du potentiel de l'engagement de ces acteurs en vue d'atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau.

La session finale comportera une présentation d'exemples de réussite dans la mobilisation d'approches participatives dans les pays du sud de la Méditerranée. Ces exemples serviront de base à la formulation de leçons clé apprises dans la conception et la mise en œuvre effective des processus participatifs dans la région.

7 PUBLIC CIBLE

La formation passera en revue les principes et composants clé de la bonne gouvernance pour la gestion intégrée des ressources en eau, en se concentrant sur les cadres législatifs, les approches et instruments pour une conception, une mise en œuvre et une application efficaces des politiques et leur évaluation. Le public cible de cette formation regroupe ainsi législateurs, décideurs politiques, gestionnaires et planificateurs de ressources en eau, chercheurs et représentants d'ONG spécialisées travaillant :

- au développement et à l'application de la législation en matière d'eau,
- au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques et plan de gestion des eaux,
- à la conception et à la mise en œuvre d'instruments politiques et d'interventions spécifiques visant à assurer la conformité, y compris d'approches volontaires, économiques et participatives.

8 OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Au cours de cette formation, les participants auront l'opportunité de :

1. Approfondir leur compréhension des principes, composants et bénéfices clé de la bonne gouvernance, en particulier le cadre juridique
2. Réfléchir aux forces et faiblesses ainsi qu'aux possibilités de mettre en place des pratiques de bonne gouvernance dans leurs pays

³ http://www.medies.net/_uploaded_files/publications/msesd%20booklet.pdf

⁴ http://www.medies.net/_uploaded_files/cyprus%20conference%202016/eng_%20action_plan_accepted_with%20post%20edits_15%20dec.pdf



3. Se familiariser avec les approches et méthodes de conception de politiques efficaces, de suivi et d'évaluation, y compris le FPEIR, les Evaluations Stratégiques Environnementales (ESE) et l'audit environnemental

4. Explorer une sélection d'instruments juridiques, économiques et participatifs pour la mise en œuvre et l'application de politiques, y compris leurs bénéfices et inconvénients.

9 PROGRAMME

Jour 1: 02/10/2018

Element	Heure	Description	Orateur
#1	9:00 – 9:30	Remarques d'accueil <ul style="list-style-type: none">• <i>Introduction au projet SWIM-H2020</i>• <i>Aperçu du programme</i>• <i>Questionnaires d'évaluation (1)</i>• <i>Introduction to the SWIM-H2020 project</i>	Suzan Taha (Experte clé - Eau) Melanie Muro (NKE 1)
Module 1: Introduction à la bonne gouvernance et au cycle politique			
#2	9:30 – 10:00	Introduction à la gouvernance dans le domaine du développement durable et cycle politique <ul style="list-style-type: none">• <i>La gouvernance en tant que fondement des trois piliers du développement durable</i>• <i>Le cycle politique FPEIR</i>	Prof. Michael Scoullou, (Chef d'équipe SWIM-H2020 SM, via Skype)
#3	10 :00- 11 :15	Introduction à la bonne gouvernance <ul style="list-style-type: none">• <i>Principes et éléments de la bonne gouvernance</i>• <i>Le concept de cycle politique et son application pratique</i>• <i>Exemples de bonne gouvernance et de gouvernance déficiente dans le domaine de la gestion de l'eau issus des Etats membres de l'UE</i>• <i>Exercices / Sessions interactives</i>	Fritz Kroiss (NKE 2) Francois Touchais (NKE 3)



Element	Heure	Description	Orateur
	11:15 - 11:30	Pause café	
<i>Module 2 : Conception de politiques et évaluation</i>			
#4	11:30 – 13:00	L'Evaluation Stratégique Environnementale (ESE) comme instrument de politiques et plans d'intégration environnementale <ul style="list-style-type: none">• <i>Buts et éléments clé de l'ESE</i>• <i>Logique de l'ESE et comparaison avec l'EIE</i>• <i>Bénéfices de l'applications de l'ESE aux politiques et plans</i>• <i>Etudes de cas de ESE dans le domaine de l'eau</i>	Emad Adly (NKE 4) Melanie Muro (NKE 1)
#	13:00 – 14:30	Pause déjeuner	
#5	14:30 – 16:00	Contrôle de conformité des exigences légales à travers l'exemple de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines <ul style="list-style-type: none">• <i>Introduction et contexte, y compris les contrôles de conformité au niveau opérationnel, régional, national et européen</i>• <i>Bons exemples et exemples malheureux pratiques de contrôles de conformité et suivi au niveau des différents pays (de l'UE)</i>• <i>Exercices / sessions interactives</i>	Katharina Lenz (NKE 5)
	16:00 - 16:30	Pause café	
#6	16:30 – 17:30	Elements d'audit de performance environnemental <ul style="list-style-type: none">• <i>Sélectionner les sujets des audits environnementaux</i>• <i>Définir les objectifs, questions et critères</i>• <i>Préparer un rapport d'audit</i>	Arnulf Schönbauer (NKE 6)



Jour 2: 03/10/2018

Element	Heure	Description	Orateur
#7	8:00 – 8 :30	Bienvenue <ul style="list-style-type: none"> • <i>Résumé de la première journée et programme de la deuxième</i> 	Melanie Muro (NKE 1)
Module 3 : Mise en œuvre et application			
#8	8:30 – 10:00	Approches dans l'application des lois <ul style="list-style-type: none"> • <i>Conformité et inspections</i> • <i>Sanctions administratives et pénales</i> • <i>Systèmes d'autorisations</i> • <i>Discussion de groupe</i> 	Francois Touchais (NKE 3) Fritz Kroiss (NKE 2)
	10:00 – 10:30	Pause café	
#9	10:30 – 12:00	Instruments économiques et volontaires <ul style="list-style-type: none"> • <i>Introduction aux instruments économiques et volontaires</i> • <i>Etudes de cas</i> • <i>Discussion autour d'exemples régionaux, opportunités et contraintes (groupes de discussion)</i> • <i>Présentation et discussion autour des résultats</i> 	Tony Zamparutti (NKE 7) Melanie Muro (NKE 1)
#10	12:00- 13:00	Soutenir la mise en œuvre par le biais du suivi: le programme de mesures de la directive-cadre sur l'eau - eaux de surface <ul style="list-style-type: none"> • <i>Introduction aux objectifs et approches des Programmes de mesures ainsi qu'aux exigences de suivi</i> • <i>Etudes de cas</i> • <i>Discussions de groupe</i> 	Katharina Lenz (NKE 5)
	13 :00 – 14 :30	Pause déjeuner	
#11	14:30 – 16:00	Approches participatives dans le domaine de la durabilité environnementale et introduction aux programmes communautaires pour l' "adoption d'un courant" <ul style="list-style-type: none"> • <i>Principes et concepts</i> • <i>Exemples d'adoption de courant</i> • <i>Modèles organisationnels</i> • <i>Discussion de groupes</i> 	Jasper Fiselier (NKE 8) Dirkjan Douna (NKE 9)



Element	Heure	Description	Orateur
#12	16:00 – 17:00	Exemples de réussite dans la mobilisation d'approches participatives dans les pays du sud de la Méditerranée <ul style="list-style-type: none">• <i>Apprentissage participatif et méthodes d'action</i>• <i>Le dialogue comme outil de mobilisation des acteurs concernés</i>• <i>Diplomatie populaire dans le domaine de l'eau</i>• <i>Les objectifs de développement du millénaire et l'initiative sur l'eau et l'assainissement</i>	Emad Adly (NKE 4)
#13	17:00 – 17:30	Remarques de clôture <ul style="list-style-type: none">• <i>Processus de suivi</i>• <i>Questionnaires d'évaluation (2)</i>	Suzan Taha (Experte clé - Eau) Melanie Muro (NKE 1)